

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 SEPTEMBRE 2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LOCMIQUÉLIC

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie de Locmiquélic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le mardi 9 septembre 2025

Etaient présents : Eric PATUREL, Christian CAZEAUX, Annie BLAIZOT, Max SCHAFFER, Marie-Noëlle LE HONSEC, Joël AUDRAN, François NICOLLE,

Absents excusés : Erwan MARTEIL, Anne GERMAIN, Anne LE LAUSQUE, Hélène NIO

Secrétaire de séance : Annie BLAIZOT

1	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 8 avril 2025	2	Dispositif pour la prise en charge d'impayés
3	Dispositif pour la prise en charge d'impayés	4	Demande de subvention - Association SEVA
Informations diverses			

Ouverture de la séance :

Après vérification du quorum, Monsieur Le Président ouvre la séance à 18h30. Madame BLAIZOT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

D2025-013- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 AVRIL 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal du 8 avril 2025 adressé le 12 septembre 2025 aux membres du CCAS,

Il convient, à ce titre, que les membres du Conseil d'Administration le valident ou demandent à le modifier.

Après que le Conseil d'administration, dûment convoqué, en eut délibéré, le procès-verbal du Conseil d'administration du 8 avril est approuvé à l'unanimité.

POUR	Monsieur PATUREL, Monsieur CAZEAUX, Madame BLAIZOT, Monsieur SCHAFFER, Madame LE HONSEC, Monsieur AUDRAN, Monsieur NICOLLE
CONTRE	/
ABSTENTION	/

D2025-014- DISPOSITIF POUR LA PRISE EN CHARGE DES IMPAYÉS D'ÉNERGIE

Par convention en date du 20 mars 2025, le Département du Morbihan a confié au Centre Communal d'Action Sociale la gestion des fonds concernant l'octroi et le paiement des aides du FEE (Fond Energie et Eau) relatives aux impayés d'énergie et d'eau.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Locmiquélic ayant accepté ce dispositif, un dossier est à l'étude de ce Conseil d'Administration.

Proposition :

Après présentation de la composition familiale et de la fiche d'analyse budgétaire, il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'attribuer une aide comme suit :

	Montant de la dette	Fournisseur Energie	Montant sollicité	Reste à payer par le demandeur
1	980.22€	TOTAL DIRECT ENERGIE	279.43€	700.79€

Madame LE GOFF précise que cette personne n'est pas suivie par une assistante sociale et ne le souhaite pas.

Monsieur le Président estime que si une aide est apportée, le demandeur doit s'investir pour la situation ne pérennise pas.

Madame LE GOFF indique qu'une fiche de liaison est transmise à chaque demande FEE au Centre Médico-Social (CMS) de Port-Louis afin de savoir si la situation est connue. Lorsque la situation est inconnue, le demandeur doit faire les démarches pour être accompagné par une assistante sociale.

La prise en charge du FEE ne peut être conditionnée par l'obligation de se rendre au CMS.

Monsieur SCHAFFER conclut que le conseil d'administration ne peut que lui recommander d'être suivie par une assistante sociale. En demandant une aide pour l'énergie auprès du Département, elle exerce son droit.

Monsieur NICOLLE indique qu'en refusant l'aide d'une assistante sociale, et au regard de ses ressources, elle manque toutes les possibilités d'aides qui pourraient lui être octroyées.

Monsieur SCHAFFER demande si elle est isolée ou ayant des problèmes autres que financiers.

Madame LE GOFF l'ignore.

Monsieur CAZEAUX demande si une aide alimentaire lui a été apportée.

Madame LE GOFF répond par la négative.

Elle précise que le CCAS a décidé de laisser le choix aux demandeurs d'un bon alimentaire de se rendre à CocciMarket ou à Leclerc.

Monsieur SCHAFFER estime qu'il est important de favoriser le commerce de proximité.

Madame LE GOFF répond que le commerce de proximité a parfois ses limites. Par peur du jugement, certaines personnes s'empêchent de s'y rendre avec un bon alimentaire.

Elle ajoute qu'il a été proposé par Leclerc d'effectuer les achats au drive afin d'anonymiser le panier.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

Décision :

Après que le Conseil d'administration, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Monsieur le Président procède au vote.

POUR	Monsieur PATUREL, Monsieur CAZEAUX, Madame BLAIZOT, Monsieur SCHAFFER, Madame LE HONSEC, Monsieur AUDRAN, Monsieur NICOLLE
CONTRE	/
ABSTENTION	/

D2025-015- DISPOSITIF POUR LA PRISE EN CHARGE DES IMPAYÉS D'ÉNERGIE

Par convention en date du 20 mars 2025, le Département du Morbihan a confié au Centre Communal d'Action Sociale la gestion des fonds concernant l'octroi et le paiement des aides du FEE (Fond Energie et Eau) relatives aux impayés d'énergie et d'eau.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Locmiquélic ayant accepté ce dispositif, un dossier est à l'étude de ce Conseil d'Administration.

Proposition :

Après présentation de la composition familiale et de la fiche d'analyse budgétaire, il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'attribuer une aide comme suit :

	Montant de la mensualisation	Fournisseur Energie	Montant sollicité	Reste à payer par le demandeur
1	137.21€	EDF	579.41€	381.06€

Décision :

Après que le Conseil d'administration, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Monsieur le Président procède au vote.

POUR	Monsieur PATUREL, Monsieur CAZEAUX, Madame BLAIZOT, Monsieur SCHAFFER, Madame LE HONSEC, Monsieur NICOLLE, Monsieur AUDRAN.
CONTRE	/
ABSTENTION	/

DEMANDE DE SUBVENTION - ASSOCIATION SEVA

Le Vélocip'aide, projet porté par l'association SEVA basée sur Riantec, a pour but de proposer aux personnes âgées un moyen de déplacement adapté, avec un vélo-taxi électrique, sur les communes de Riantec, Locmiquélic, Port-Louis, Merlevenez et Plouhinec.

Le soutien en 2024 leur a permis de financer des actions de communication sur la commune de Locmiquélic. Ces actions de communication sont importantes pour continuer à se faire connaître auprès des habitants de Locmiquélic.

Grâce à une subvention de la Carsat, cette année l'association peut proposer des balades gratuites.

Pour poursuivre le développement de leurs actions en 2025, ils sollicitent le CCAS à nouveau.

Proposition :

Après présentation le rapport d'activités 2024, il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'étudier la demande de subvention de l'association pour le budget 2026.

Monsieur SCHAFFER demande qu'un montant soit sollicité et les objectifs prévisionnels pour 2025.

La demande sera donc étudiée pour le budget 2026.

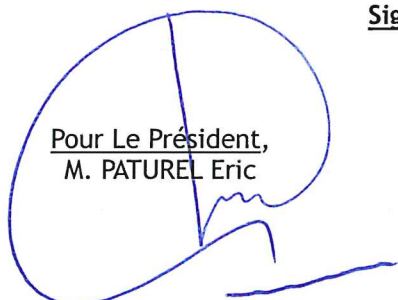
Monsieur le Président clôture la séance.

Fin de la séance à 19H30

Signature du Procès-Verbal du 16 septembre 2025

Locmiquélic, le 25 novembre 2025

Pour Le Président,
M. PATUREL Eric



Le Secrétaire,
Mme BLAIZOT

